

2M ENERGIE
Société par actions simplifiée à Associé Unique
au capital de 50 000 €
05, rue Anatole France 80170 ROSIERES EN SANTERRE
823 476 742 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29/09/2025

L'An DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE VINGT NEUF Septembre

L'associée Unique de la Société s'est réunie en Assemblée générale extraordinaire au siège social de la Société.

La soussignée

- **La société ENERGIE INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 844 722 884, dont le siège social est sis 6 rue de L'Aulnaye Dracourt 91300 MASSY, prise en la personne de son représentant légal dûment habilité aux fins des présentes, propriétaire de 100 actions numérotées de 1 à 100, représentée par son Directeur Général Monsieur Nicolas PEREIRA

Composant la totalité du capital social de la Société soit 50 000 euros correspondant à 100 actions de 500 euros chacune.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés à l'associée unique en même temps que la convocation et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fahim AGHROUD, Président de la société.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination de Président ;
- Modification de la dénomination sociale
- Mise à jour des statuts
- Pouvoir pour formalités

La discussion est ouverte.

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION :

Monsieur Fahim AGHROUD né le 16 Avril 1988 à AKBOU (Algérie), demeurant au 112 rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL, de nationalité Française a présenté sa démission.

Sa démission a été acceptée.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide de nommer M. Julien, Delfin, Manuel ROTSZTEIN, né le 27 Novembre 2001 à COURCOURONNES, demeurant 1 Allée d'Ozonville 91200 ATHIS MONS, de nationalité Française lequel accepte ses fonctions de Président.

La nomination de M. Julien Delfin Manuel ROTSZTEIN en qualité de Président prend effet à compter du 29 septembre 2025

Cette résolution soumise au vote est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Suite au changement de président, l'article 8.1 du statut a été mis à jour,

Il a été rajouté le paragraphe suivant :

« Le président de la société est Monsieur Julien, Delfin, Manuel ROTSZTEIN, né le 27 Novembre 2001 à COURCOURONNES, demeurant 1 Allée d'Ozonville 91200 ATHIS MONS, de nationalité Française »

QUATRIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en ces termes :

« Elya Solutions »

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Suite au changement de dénomination sociale adopté à la quatrième résolution l'article 2 du statut a été mis à jour, désormais rédigé comme suit :

« Article 2 : La dénomination sociale est :

« Elya Solutions »

Dans tous les actes et documents émis par la Société et destinés aux tiers, la dénomination de la Société sera immédiatement précédée ou suivie des mots "société par actions simplifiée" ou "société par actions simplifiée à associé unique" ou des initiales "s.a.s." ou "s.a.s.u" le cas échéant, et du montant du capital social.»

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux.

Fait à ROSIERES-EN-SANTERRE, le 29 Septembre 2025

SAS ENERGIE INVEST

Représentée par M. Nicolas PEREIRA